

## SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012

Le vingt-quatre septembre deux mil douze à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LANDRICHAMPS, légalement convoqué s'est réuni en ses lieux habituels de séance, sous la présidence de Monsieur BERTONNIERE Jean-Marc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : BERTONNIERE Jean-Marc - COPPEE Philippe - FAVET Gilles - BEAUFAYS Michel – PRINCE Patrice - PREDKI Jacqueline - CHOIN René - PAULET Yvon - PAULET Sébastien

Absents Excusés : MM. JACQUET Luc – Mme DEMARS-GERARDY Delphine

Un scrutin a eu lieu, M. FAVET Gilles a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance précédente

### N° 2012-09-202 – Achat de terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la proposition de vente des parcelles appartenant à Madame MIRAUCOURT Annie, à savoir :

Une parcelle de bois sise au Lieudit « La Petite Fagnole » Section A 244, Surface : 4 ha 91 a 86 ca – Valeur brute :	9.637 €.
Une parcelle de bois sise au Lieudit « La Petite Fagnole » Section A 245, Surface : 1 ha 25 a 25 ca – Valeur brute :	2.455 €.
Une parcelle de bois sise au Lieudit « Les Montis » Section A 200, Surface : 0 ha 18 a 68 ca – Valeur brute :	383 €.

Frais en sus.

La Commune supportera les Frais d'évaluation de la COFA (Coopérative Forestière des Ardennes), qui s'élève à 1.064 Euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **Décide** l'acquisition des ces trois parcelles au prix de 13.539 Euros

\* **Donne** pouvoir au Maire de signer l'acte notarial.

### N° 2012-09-203 – Dissolution du Syndicat Intercommunal des cantons de GIVET, FUMAY et REVIN pour les Réémetteurs de Télévision (SIRT)

Vu la délibération n° 2011-06-092 du 14 juin 2011, précisée par délibération n° 2011-07-176 du 28 juillet 2011 du Conseil de Communauté, approuvant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet, et approuvant le principe des dissolutions du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Chiers et du Syndicat Intercommunal des Cantons de GIVET – FUMAY – REVIN pour les Réémetteurs de Télévisions (SIRT),

Vu la promulgation du SDCI par le Préfet, par arrêté n° 2011-674 du 16 décembre 2011,

Considérant le courrier du Préfet des Ardennes du 19 avril 2012, expliquant les modalités à suivre pour supprimer le SIRT, dans le respect de la Loi du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2012-06-117 du Conseil de Communauté du 21 juin 2012, décidant le transfert de la compétence du SIRT, des communes à la Communauté, à compter de la dissolution du Syndicat, et précisant les modalités de ce transfert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

\* **Décide** de demander au Préfet des Ardennes le transfert, de la Commune de LANDRICHAMPS à la Communauté, de la compétence de la gestion des réémetteurs de télévision sur le territoire communautaire, à compter de la dissolution du Syndicat en question,

\***Précise** que le transfert de compétence se limite à la gestion des installations initialement gérées par le Syndicat et composées des réémetteurs hertziens de GIVET, VIREUX-WALLERAND, FUMAY, HAYBES, VIREUX-MOLHAIN, RANCENNES et FROMELENNES, ainsi que des réseaux câblés situés sur les communes de LANDRICHAMPS, FEPIN, MONTIGNY SUR MEUSE et HARGNIES, pour la retransmission du bouquet numérique terrestre des chaînes gratuites diffusées sur le territoire national uniquement, à l'exclusion de tout autre équipement.

#### DIVERS :

Monsieur le Maire informe le Conseil sur :

- L'intervention réalisée au mois de juillet sur le réducteur des Bio-disques de la STEP pour un coût de 3.500 €.

Un contrôle de fonctionnement de la Station sera réalisé sur 24 heures par le Conseil Général dans le courant de la semaine prochaine.

- La demande de réalisation de ralentisseurs sur la Route Départementale à l'entrée du village qui a été transmise au service compétent. Nous attendons le retour.

Une réflexion est menée pour en installer sur la voirie communale, route de Bourseigne.

- L'avancement du rejointoiement de la façade de la Mairie, où là aussi, il faudra très certainement modifier l'alimentation en électricité du bâtiment.

- L'avancement du projet de la Salle Polyvalente en attente du Certificat d'Urbanisme, qui une fois obtenu, nous permettra de demander des devis.

- La demande de la Commune de Chooz afin d'utiliser une partie de notre piste de débardage, pour l'exploitation de ses parts affouagères.

- Une lettre de l'Association des chasseurs : Landrichamps PICHEGRU, invitant le Conseil à réfléchir sur le renouvellement du bail de chasse.

Le Conseil échange sur la nécessité de relancer le Conseil Général sur la couverture du Territoire Communal pour la Téléphonie Mobile.

Il est 21h00, le Maire lève et clos la séance.